

Décision du Maire de Montaigu-Vendée N° DECRE_2024_117

Avenants au marché de travaux de réhabilitation et d'aménagement d'un restaurant traditionnel sur Montaigu

Le Maire de la ville de Montaigu-Vendée,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal n° DEL 2020.05.26-24 en date du 26 mai 2020 donnant délégation à Monsieur le Maire de Montaigu-Vendée, Considérant les pièces contractuelles du marché relatif au lot n°03 « Gros œuvre » notifié à la société BOISSEAU BATIMENT (49 110 MAUGES S/LOIRE) le 23 janvier 2023,

Considérant les pièces contractuelles du marché relatif au lot n°7 « serrurerie » notifié à la société TALON (85600 LA BOISSIERE DE MONTAIGU) le 23 janvier 2023,

Considérant les pièces contractuelles du marché relatif au lot n°10 « Plafonds – Parois et menuiseries isothermes » notifié à la société VSA AMENAGEMENT (44 830 BOUAYE) le 23 janvier 2023,

Considérant les pièces contractuelles du marché relatif au lot n°11 « Plâtrerie – isolation » notifié à la société SATI (49600 BEAUPREAU-EN-MAUGES) le 23 janvier 2023,

Considérant les pièces contractuelles du marché relatif au lot n°13 « Revêtements de sols – Faïence » notifié à la SARL Sébastien PINEAU (85 130 LA GAUBRETIERE) le 23 janvier 2023

Vu la décision du Maire de Montaigu-Vendée n°DECRE_2023_265 en date du 8 décembre 2023 relative aux avenants aux marchés de travaux

Vu la décision du Maire de Montaigu-Vendée n° DECRE_2024_005 en date du 17 janvier 2024 relative à l'avenant n°2 au lot n°03 « Gros œuvre »

Considérant la nécessité de formaliser par avenant, des prestations supplémentaires, modification de prestations ou suppression de prestations

DECIDE

ARTICLE 1

L'avenant n°3 au lot n°3 « Gros œuvre » du marché n°MV-202209 relatif aux Travaux de réhabilitation et d'aménagement d'un restaurant traditionnel sur la commune déléguée de Montaigu est conclu avec la société BOISSEAU Bâtiment - 49110 MAUGES-SUR-LOIRE, titulaire du marché.

L'incidence financière de cet avenant sur le montant du marché est la suivante :

- Montant HT : 2 100.00 €
- En % : 0.86 %

portant ainsi, le montant du marché à :

- Montant HT : 253 441.53 €

Le cumul des avenants à ce jour représente :

- Montant HT : 9 030.78 €
- Incidence financière en % : 3.69 %

ARTICLE 2

L'avenant n°4 au lot n°3 « Gros œuvre » du marché n°MV-202209 relatif aux Travaux de réhabilitation et d'aménagement d'un restaurant traditionnel sur la commune déléguée de Montaigu est conclu avec la société BOISSEAU Bâtiment - 49110 MAUGES-SUR-LOIRE, titulaire du marché.

L'incidence financière de cet avenant sur le montant du marché est la suivante :

- Montant HT : 4 800.00 €
- En % : 1.96 %

portant ainsi, le montant du marché à :

- Montant HT : 258 241.53 €

Le cumul des avenants à ce jour représente :

- Montant HT : 13 830.78 €
- Incidence financière en % : 5.66 %

ARTICLE 3

L'avenant n°2 au lot n°7 « serrurerie » du marché n°MV-202209 relatif aux Travaux de réhabilitation et d'aménagement d'un restaurant traditionnel sur la commune déléguée de Montaigu est conclu avec la société TALON - 85600 LA BOISSIERE DE MONTAIGU, titulaire du marché.

L'incidence financière de cet avenant sur le montant du marché est la suivante :

- Montant HT : - 2 113.15 €
- En % : - 1.50 %

portant ainsi, le montant du marché à :

- Montant HT : 135 624.62 €

Le cumul des avenants à ce jour représente :

- Montant HT : - 4 956.01 €
- Incidence financière en % : - 3.53 %

ARTICLE 4

L'avenant n°2 au lot n°10 « Plafonds – Parois et menuiseries isothermes » du marché n°MV-202209 relatif aux Travaux de réhabilitation et d'aménagement d'un restaurant traditionnel sur la commune déléguée de Montaigu est conclu avec la société VSA AMENAGEMENT - 44 830 BOUAYE, titulaire du marché.

L'incidence financière de cet avenant sur le montant du marché est la suivante :

- Montant HT : 813.98 €
- En % : 1.51 %

portant ainsi, le montant du marché à :

- Montant HT : 51 432.85 €

Le cumul des avenants à ce jour représente :

- Montant HT : - 2 613.84 €
- Incidence financière en % : - 4.84 %

ARTICLE 5

L'avenant n°1 au lot n°11 « Plâtrerie – isolation » du marché n°MV-202209 relatif aux Travaux de réhabilitation et d'aménagement d'un restaurant traditionnel sur la commune déléguée de Montaigu est conclu avec la société SATI - 49600 BEAUPREAU-EN-MAUGES, titulaire du marché.

L'incidence financière de cet avenant sur le montant du marché est la suivante :

- Montant HT : 13 688.18 €
- En % : 13.13 %

portant ainsi, le montant du marché à :

- Montant HT : 117 920.57 €

ARTICLE 6

L'avenant n°1 au lot n°13 « Revêtements de sols – Faïence » du marché n°MV-202209 relatif aux Travaux de réhabilitation et d'aménagement d'un restaurant traditionnel sur la commune déléguée de Montaigu est conclu avec la SARL Sébastien PINEAU - 85 130 LA GAUBRETIERE, titulaire du marché.

L'incidence financière de cet avenant sur le montant du marché est la suivante :

- Montant HT : 1 589.22 €
- En % : 3.71 %

portant ainsi, le montant du marché à :

- Montant HT : 44 462.84 €

ARTICLE 7

Les avenants et toutes les pièces s'y rapportant seront signés par Monsieur le Maire.

ARTICLE 8

Les dépenses correspondantes seront engagées sur le budget annexe « Immobiliers de commerces de proximité ».

ARTICLE 9

Le Directeur Général des services de la Ville de Montaigu-Vendée, est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des décisions et dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la Vendée et au receveur municipal.

Fait à Montaigu-Vendée

Le Maire,
Florent LIMOUZIN



Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication et/ou de sa notification.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 02/07/2024
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée